

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 20/1 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. CESSIONS. Cession d'un immeuble non bâti à Madame DESMET - Parking situé rue de Villars à DENAIN (BH 1767, 1771, 1780).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Madame DESMET s'est rapprochée de la commune de DENAIN afin d'acquérir une partie de l'assiette foncière restant la propriété de la ville au niveau du parking du centre commercial Jean BART. Cette assiette foncière correspond aux parcelles cadastrées section BH n^{os} 1767, 1771 et 1780.

Par délibération n° 20 en date du 13 décembre 2023, la commune a approuvé le principe de cession à Madame DESMET d'un immeuble non bâti sis rue de Villars à DENAIN pour une surface approximative de 3 669 m².

Ce parking faisant partie du domaine public, sa vente doit obligatoirement être précédée d'une désaffectation et d'un déclassement. En application de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation interviendra après le déclassement.

Par délibération n° 20 en date du 13 juin 2024, le Conseil Municipal a également autorisé Madame le Maire à engager la procédure déclassement du parking public situé rue de Villars à DENAIN et desservant l'hypermarché « enseigne CARREFOUR » et à désaffecter ce parking dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de l'acte administratif de déclassement mais elle interviendra préalablement à la signature d'un acte authentique dans le cadre de l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Cette même délibération a autorisé Madame le Maire à lancer l'enquête publique, d'une durée de 15 jours, conformément à l'article R141-4 du Code de la Voirie Routière, et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Par délibération n° 19 en date du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a constaté le déclassement d'une partie du parking évoqué ci-dessus.

La commune confirme un prix de vente définitif d'un montant de 100 000€ net vendeur.

Le service des Domaines a été régulièrement consulté.

Cette opération n'entre pas dans le champ d'application de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives pour 2010 modifiant les textes applicables aux opérations immobilières en matière de T.V.A. et de droits de mutations à titre onéreux, tels que présentés dans l'instruction 3 A-9-10 du 29 décembre 2010 (*Bulletin Officiel des Impôts n°106 du 30 décembre 2010*) – chapitre 1 section 1 numéro 17, car la commune n'a ni acquis, aménagé ni commercialisé ce parking dans le but de le revendre. Sa cession relève de la simple gestion patrimoniale. Cette opération n'est pas assujettie à la T.V.A.

Les frais d'acte seront pris en charge par le futur acquéreur.

La rédaction du compromis de vente et/ou de l'acte authentique sera confiée à Maîtres DE CIAN – MASSIN et THERY-MASSIN dont l'étude se situe 124bis rue de Villars – 59220 DENAIN pour le vendeur.

Il est demandé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** la cession à Madame Anne DESMET d'un immeuble non bâti situé entre la rue de Villars et la voie non dénommée longeant le parc Emile Zola à DENAIN, cadastré section BH n°s 1767, 1771 et 1780 pour une surface de 3 669 m² au prix de 100 000€ net vendeur.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

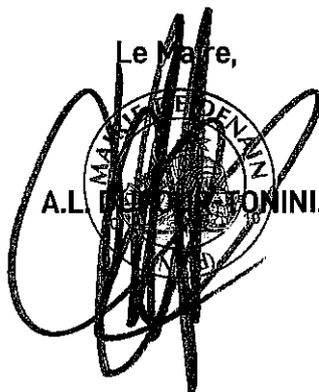
Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. FEDDAL